

BDL-FLASH INFOS

L'ACTUALITÉ DE VOTRE EXPERT-COMPTABLE

Consultable sur : www.bdl-experts.com

NOVEMBRE 2021

LES CHÈQUES CADEAUX DISTRIBUÉS À NOËL

À l'approche des fêtes de fin d'année, vous pouvez récompenser vos salariés par l'attribution de chèques cadeaux, sous certaines conditions. Dans les entreprises de plus de 50 salariés, il est possible de passer par le CSE.

 **Principe : L'Urssaf soumet à charges les chèques cadeaux.**

 **Tolérance de l'Urssaf sous conditions :**

**PLAFOND
en 2021**

≤

250 €

/

événement

/

salarié

LIEN AVEC ÉVÈNEMENTS



Naissance
adoption



Mariage
Pacs



Sainte-Catherine
Saint-Nicolas



Départ à
la retraite



Fête des mères
Fête des pères



Noël pour les
salariés et les enfants



Rentrée
scolaire

PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION



Valeur identique pour tous les salariés
Même ceux :

- En congé parental,
- en maladie de longue durée,
- en accident du travail,
- en congé de maternité,
- en congé de paternité.



Pas de prorata pour les salariés à temps partiel

To do list

- Liste d'émargement
- Noms des salariés ayant reçu les bons d'achat
- Date de remise des bons
- Nom de l'évènement

BDL Cambrai

BDL Valenciennes

BDL Saint-Amand

BDL La Bassée

BDL Arras

BDL Tourcoing

BDL Lambersart

BDL Armentières

BDL Sin-le-noble